

ARRÊTÉ D'ANNULATION DE CREATION OU DE VACANCE D'EMPLOI

N° 25092020

AN03920200925010

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura,
Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclarations annulées

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le préfet du Jura

Le président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Champagnole le 25 septembre 2020



Le Président,

Clément PERNOT



Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V039200900108414001	Adjoint technique territorial	Nettoyage des locaux communaux	Le grade ne convient pas	16h00	BREVANS 39100 BREVANS	01/10/2020	03920200911841
V039200400017955001	Ingénieur	Chef de Mission Ouvrages d'Art H/F	Le grade ne convient pas	35h00	CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA 39015 LONS-LE-SAUNIER	01/10/2020	03920200807428

